



WORLD
RESOURCES
INSTITUTE

SÉCURISER LES DROITS POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

*Comment le renforcement des droits forestiers des
communautés atténue le changement climatique*

CALEB STEVENS, ROBERT WINTERBOTTOM, JENNY SPRINGER, KATIE REYTAR



RÉSUMÉ DU RAPPORT



Une approche sous-estimée pour atténuer le changement climatique

La communauté internationale s'accorde sur l'urgence de réduire les émissions de gaz à effet de serre issues de la déforestation et de la dégradation forestière. Alors que 13 millions d'hectares de forêt sont défrichés chaque année, soit l'équivalent de 50 terrains de football par minute, de tels efforts sont primordiaux pour maîtriser le changement climatique avant qu'il n'atteigne un point de non-retour¹. Mais nous manquons une occasion unique de lutter contre le changement climatique en renforçant les droits sur la terre et les ressources des peuples autochtones et des communautés locales, dont le bien-être est étroitement lié à leurs forêts.

On a longtemps sous-estimé cette approche pour atténuer le changement climatique. Bien que les États revendiquent la propriété de la plupart des forêts du monde, la majeure partie de celles-ci sont en réalité gérées par les communautés autochtones et locales, qui entretiennent des liens historiques et culturels étroits avec la terre. Des millions de communautés à travers le monde sont tributaires des forêts pour leurs besoins élémentaires et leurs moyens d'existence. Ces communautés autochtones et locales peuvent empêcher la destruction des forêts et l'émission de dioxyde de carbone (CO₂) qui en résulte, et veiller, au contraire, au maintien de ces forêts comme puits de carbone permettant l'absorption du CO₂ présent dans l'atmosphère.

À l'heure actuelle, les communautés disposent de droits reconnus par la loi sur au moins 513 millions d'hectares de forêt, soit seulement environ un huitième de la superficie forestière mondiale totale². Ensemble, ces forêts permettent de stocker approximativement 37,7 milliards de tonnes de carbone, ce qui équivaut environ au carbone stocké par l'ensemble des forêts d'Amérique du Nord³. Si ce carbone venait à être libéré dans l'atmosphère sous la forme de CO₂, ce carbone représenterait environ 29 fois les émissions annuelles de CO₂ produites par l'ensemble des véhicules de transport de passagers dans le monde⁴. Les communautés gèrent des régions forestières encore plus vastes par le biais de droits coutumiers qui ne sont pas reconnus légalement par les États. La majorité des forêts communautaires sont situées dans des pays à revenu faible et intermédiaire, dans lesquels les pressions

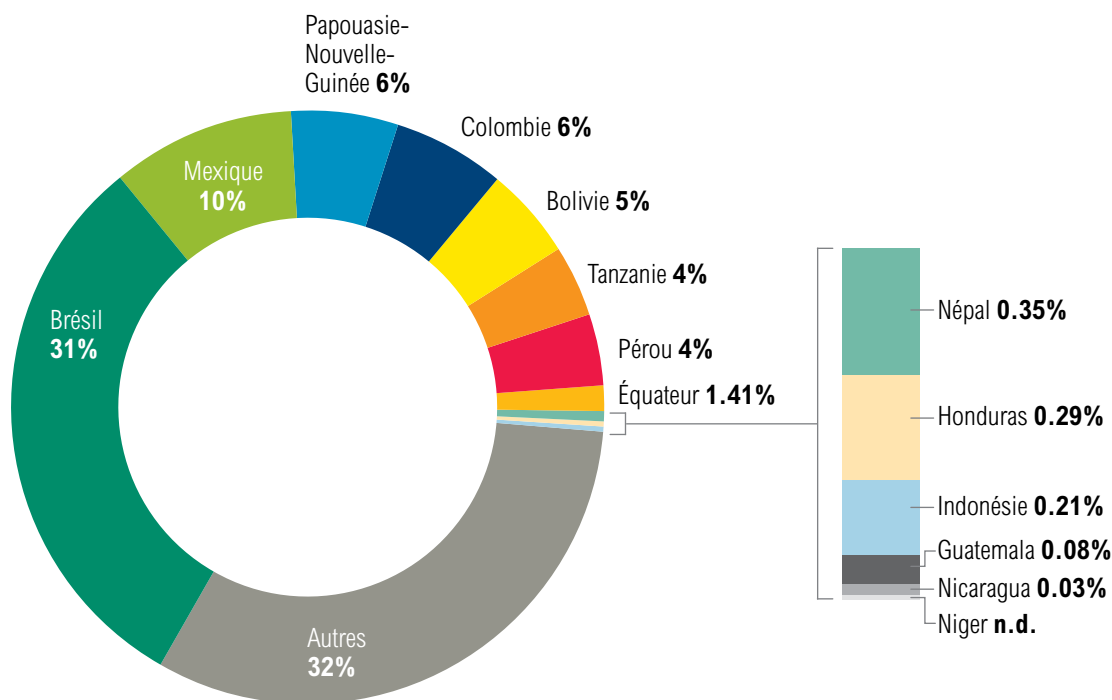
exercées par la déforestation sont fortes. Pourtant, les États, les bailleurs et les autres parties prenantes impliquées dans le changement climatique ont tendance à ignorer ou à marginaliser le rôle majeur que peuvent jouer l'élargissement et le renforcement des droits forestiers des communautés sur l'atténuation du changement climatique.

Dans la mesure où la déforestation et les autres utilisations des sols contribuent actuellement à 11 % des émissions mondiales annuelles de gaz à effet de serre⁵, la faible protection juridique des communautés forestières ne pose pas seulement problème au niveau des droits fonciers ou des droits sur les ressources, mais aussi en matière de changement climatique. Empêcher les actions qui sapent les droits des communautés sur les forêts représente une partie de la solution. Le présent rapport cherche à inciter la communauté internationale à mettre l'accent sur le soutien des communautés forestières dans les pays en voie de développement, comme rempart contre la hausse des températures à l'échelle mondiale.

À propos du rapport

Le rapport *Sécuriser les droits pour lutter contre le changement climatique* analyse les preuves de plus en plus nombreuses démontrant le lien entre, d'une part, les droits forestiers des communautés et, d'autre part, la santé des forêts et un taux plus faible d'émissions de CO₂ issues de la déforestation et de la dégradation forestière. Il plaide avec force pour l'élargissement et le renforcement des droits forestiers des communautés en s'appuyant sur des données provenant d'études comparatives, de recherches quantitatives de pointe, d'études de cas et d'analyses originales sur la déforestation et le carbone réalisées par le World Resources Institute (WRI). Les résultats s'appuient sur des exemples provenant de 14 grands pays forestiers d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie : Bolivie, Brésil, Colombie, Équateur, Guatemala, Honduras, Indonésie, Mexique, Népal, Nicaragua, Niger, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou et Tanzanie. Ensemble, ces pays possèdent environ 323 millions d'hectares de forêts communautaires reconnues par l'État (soit 68 % du total estimé pour l'ensemble des pays à revenu faible et intermédiaire), ainsi que de vastes zones de forêts communautaires ne jouissant d'aucune reconnaissance juridique ou officielle⁶ (*Voir Illustration 1*).

Illustration 1 | **Forêts communautaires reconnues par l'État, par pays, en pourcentage de l'ensemble des forêts communautaires reconnues par l'État dans les pays à revenu faible et intermédiaire**



Source : RRI, 2014. Les données sur la forêt communautaire reconnue par l'État en Équateur proviennent de la *Red Amazónica de Información Socioambiental Georeferenciada* (réseau amazonien de données socio-environnementales géo-référencées) (RAISG, 2012). Les données sur la superficie forestière au Nicaragua proviennent de l'Inventaire forestier national, 2008.

Le rapport analyse les liens entre les droits forestiers des communautés reconnus par la loi (ou l'absence de tels droits), l'étendue de la protection dont ils bénéficient de la part de l'État et l'impact sur les forêts (veuillez consulter le rapport complet pour une discussion détaillée des résultats et une liste complète des références).

Puits de carbone contre source de carbone

Le rapport *Sécuriser les droits pour lutter contre le changement climatique* montre plus clairement que jamais que les forêts communautaires qui jouissent d'une solide reconnaissance juridique et de la protection de l'État affichent des taux de déforestation très largement inférieurs aux forêts situées en dehors de ces zones. En Bolivie, les peuples autochtones gèrent une région légèrement plus grande que la Grèce, soit 22 millions d'hectares⁷. Entre 2000 et 2010, seul environ 0.5 % de la forêt communautaire gérée par les autochtones et reconnue d'un point de vue juridique a été défrichée, contre 3.2 %

de la forêt en Amazonie bolivienne⁸. Ainsi, lorsque les droits des peuples autochtones sont reconnus et protégés par l'État, les taux de déforestation se sont avérés six fois plus bas que dans les autres forêts. Entre 1986 et 2007, seul 0.02 % des forêts communautaires jouissant d'une reconnaissance juridique au sein de la réserve de biosphère Maya, au Guatemala, ont été défrichées, contre 0.41 % des forêts appartenant à la zone dite protégée de la réserve (où l'abattage d'arbres est interdit), soit un taux de déforestation 20 fois inférieur.

Au Mexique, environ 8.1 millions d'hectares de forêt relèvent de la gestion communautaire¹⁰. Un échantillon de seulement cinq forêts gérées par des communautés et couvrant 375,500 hectares a estimé pouvoir potentiellement stocker 4.1 millions de tonnes de carbone¹¹. Les bénéfices découlant de l'atténuation du changement climatique seraient encore plus importants si l'on incluait les milliers de forêts communautaires que compte le Mexique. De plus, dans la péninsule du Yucatán, les forêts gérées par les communautés ont enregistré des taux de

déforestation inférieurs à ceux des zones protégées par l'État et désignées pour la conservation intégrale¹². Par exemple, entre 2000 et 2005, la réserve de biosphère Calakmul, située dans le Yucatán, a enregistré un taux de déforestation de 0.7 %, contre 0.002 % entre 2000 et 2004 dans le cas d'une forêt communautaire située à proximité.

Le rapport met également en garde contre l'impact que peuvent avoir les actions de l'État sur les forêts lorsque celles-ci sapent les droits forestiers des communautés. Par exemple, d'après l'ONG amazonienne RAISG, trois territoires autochtones situés dans le nord-ouest du Pérou et jouissant d'une reconnaissance juridique (*Huas-cayacu*, *Alto Mayo* et *Shimpiyacu*) ont perdu respectivement, 51 %, 33 % et 24 % de leurs forêts entre 2000 et 2010, soit l'un des taux de déforestation les plus élevés de toute l'Amazonie¹⁴. L'attribution des terres autochtones aux concessions minières, pétrolières et de gaz naturel par l'État est en grande partie responsable de ces taux de déforestation dévastateurs. Les concessions pétrolières et de gaz couvrent près de 75 % de l'Amazonie péruvienne¹⁵. Quarante-sept pourcent des terres autochtones péruviennes dans la région de Madre de Dios chevauchent avec les concessions minières, pétrolières et de gaz et d'autres utilisations des sols conflictuelles¹⁶.

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, presque toutes les forêts appartiennent aux communautés, mais l'État a émis des baux à des compagnies privées sur 4 millions d'hectares, soit la superficie de la Suisse¹⁷.

Si ces forêts venaient à être défrichées et remplacées par des plantations de palmiers à huile, ou converties à d'autres utilisations non forestières, elles pourraient émettre près de 3 milliards de tonnes de CO₂¹⁸.

Enfin, en Indonésie, parmi les quelque 42 millions d'hectares de forêts communautaires gérées par les peuples autochtones, l'État ne reconnaît juridiquement qu'un million d'hectares. L'État a l'habitude d'allouer les forêts communautaires des peuples autochtones aux fins de concessions de palmiers à huile, de plantations de peuplements industriels pour la pâte et le papier et d'autres utilisations foncières conflictuelles¹⁹. Dans l'est de la Papouasie, les communautés sont manipulées dans le but d'obtenir leur consentement à une exploitation commerciale à long terme de leurs terres, contre moins d'un dollar américain par hectare et par an²⁰.

Cependant, comme mentionné précédemment, la reconnaissance et la protection des droits forestiers des communautés par l'État peuvent réduire rapidement les taux de déforestation. Les territoires autochtones du Brésil constituent l'un des exemples les plus révélateurs présenté dans ce rapport. Les communautés autochtones contribuent, avec le soutien de l'État, à protéger l'Amazonie brésilienne contre la déforestation. D'autres grands pays forestiers à revenu faible et intermédiaire peuvent protéger leurs forêts, réduire leurs émissions de CO₂ et procurer des avantages aux communautés forestières en suivant le modèle du Brésil.



Un modèle de réussite : les territoires autochtones du Brésil

Avec environ 63 milliards de tonnes de carbone stocké dans sa biomasse, le Brésil possède les forêts les plus riches en carbone du monde²¹. L'Amazonie brésilienne abrite environ la moitié des dernières forêts tropicales humides dans le monde et 10 % du carbone stocké dans tous les écosystèmes terrestres²². La majeure partie de ce carbone est stocké dans les forêts communautaires, notamment un grand nombre de forêts communautaires gérées par des peuples autochtones et reconnues légalement. Cependant, le Brésil est également l'un des plus grands émetteurs au monde de gaz à effet de serre issus de la déforestation²³ et la région de l'Amazonie où se déroule la majeure partie de la déforestation²⁴. Pourtant, l'analyse montre une forte corrélation entre la reconnaissance des droits forestiers des communautés et la réduction de la déforestation, ce qui indique que les émissions de CO₂ issues de la déforestation seraient certainement bien plus importantes si les droits forestiers des communautés autochtones n'étaient pas reconnus et si ces derniers ne jouissaient pas de la protection de l'État.

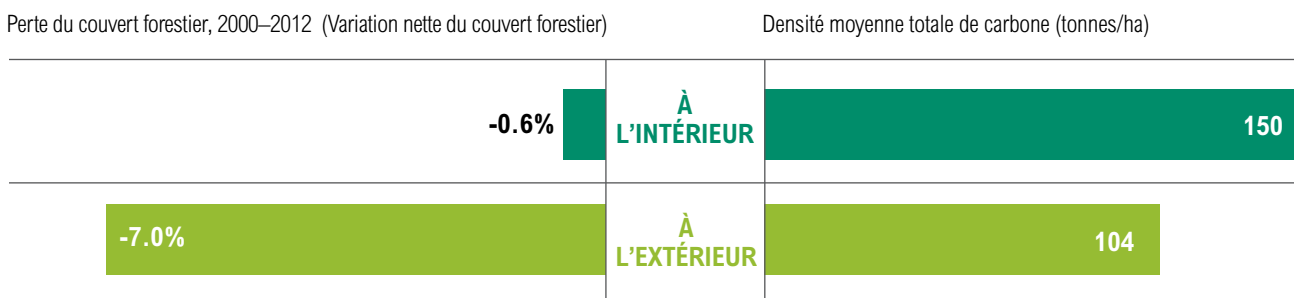
Entre 1980 et 2007, environ 300 territoires autochtones ont été reconnus légalement au Brésil, bien que la finalisation du processus officiel de cartographie et d'enregistrement des terres ait été lente. Ces forêts communautaires gérées par des peuples autochtones (officiellement connues sous le nom de territoires autochtones) confèrent à la communauté un

droit perpétuel d'exclusion ainsi que de gestion et d'utilisation durables de la forêt, l'État demeurant quant à lui propriétaire de la forêt. Les ressources forestières peuvent être commercialisées après approbation d'un plan de viabilité, mais l'abattage des arbres pour la vente nécessite l'approbation du corps législatif. Ce qui importe, c'est que le droit d'exclusion dont jouissent les peuples autochtones s'étende aux ressources minières souterraines, et que l'État se voit en général interdit d'allouer des droits miniers dans ces zones²⁵.

De nombreuses études montrent l'efficacité des territoires autochtones contre les pressions de la déforestation au Brésil. Nolte *et al.* ont comparé des aires protégées sous responsabilité de l'État, des zones d'utilisation durable et des forêts communautaires gérées par les peuples autochtones, du point de vue de leur capacité à résister à la déforestation et concluent que les territoires autochtones « sont systématiquement les zones les plus menacées par la déforestation tout en étant les plus à même d'éviter celle-ci »²⁶. De même, Nepstad *et al.* ont montré que les territoires autochtones « limitent fortement la déforestation dans les zones actives de frontière agricole »²⁷.

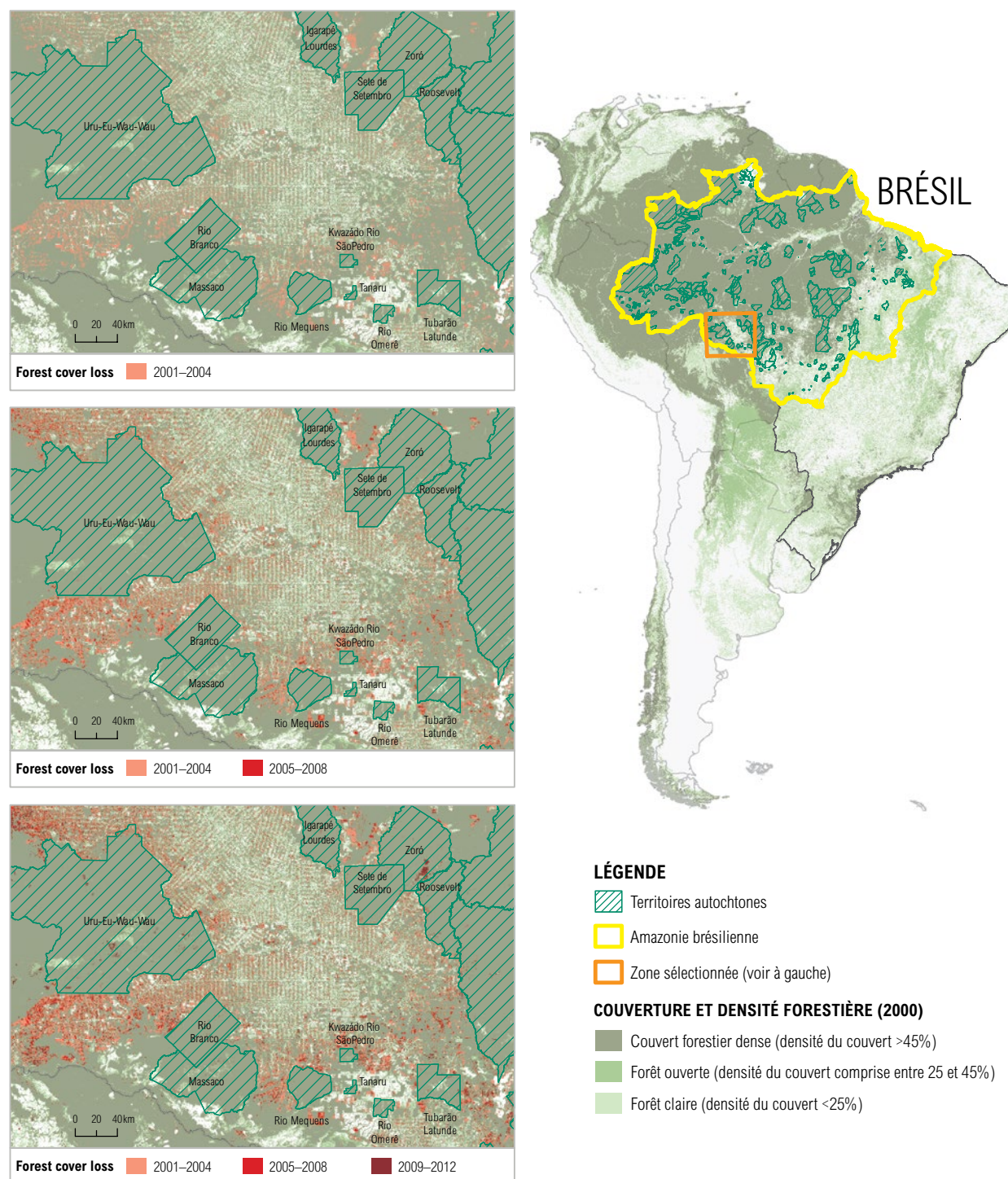
Ces résultats sont corroborés par une analyse de WRI sur la déforestation en Amazonie brésilienne. Entre 2000 à 2012, la forêt a reculé de 0.6 % au sein des territoires autochtones, contre 7.0 % à l'extérieur de ces derniers (Voir *Illustration 2*).

Illustration 2 | **Évolution de la perte de la couverture forestière et de la densité moyenne de carbone au sein des territoires autochtones et à l'extérieur de ceux-ci en Amazonie brésilienne entre 2000 et 2012**



Source : Hansen et al., 2013. Données sur le carbone provenant de Saatchi et al., 2011.

Illustration 3 | Recul du couvert forestier détecté par satellite entre 2000 et 2012 pour les territoires autochtones dans le sud-ouest de l'Amazonie brésilienne



Source : Les données sur le recul du couvert forestier proviennent de Hansen et al., 2013, et décrivent les variations du couvert forestier à travers le monde à une résolution spatiale de 30 mètres. Les données concernant les territoires autochtones proviennent de la Fondation nationale de l'Indien du Ministère de la justice (Fundação Nacional do Índio, 2013). Le nombre de territoires autochtones dans l'ensemble de données s'élève à 371, ce qui comprend tant les terres pleinement reconnues que celles en cours d'enregistrement. NOTE: Les données de la FUNAI font état d'environ 35 millions d'hectares de terres communautaires en moins par rapport aux données de RRI. Cette divergence tient au fait que les données de la FUNAI concernent seulement les territoires autochtones et n'incluent pas, contrairement aux données de RRI, les autres types de tenure, à savoir : les réserves extractives, réserves de développement durable, projets de délimitation agro-extractive, projets de délimitation forestière, projets de développement durable et territoires des Quilombolas (peuples afro-descendants).

L'illustration 3 montre une région de l'Amazonie brésilienne où la déforestation exerce d'importantes pressions. Entre 2000 et 2012, la forêt a reculé en périphérie des territoires autochtones, mais rarement à l'intérieur de ces derniers.

En règle générale, l'État brésilien protège les droits forestiers des peuples autochtones, mais ces derniers doivent souvent défendre âprement leurs forêts en expulsant les exploitants forestiers, éleveurs et autres intrus²⁸. Les territoires autochtones sont les seules régions de l'Amazonie traversées par des routes qui n'ont pas succombé à la déforestation²⁹. Ainsi, si les routes ne contournent pas toujours les territoires autochtones, la déforestation, elle, oui.

Par conséquent, les forêts communautaires de l'Amazonie brésilienne tendent à être relativement riches en carbone. Elles contiennent 36 % de carbone en plus par hectare que les régions de l'Amazonie brésilienne situées en dehors des territoires autochtones³⁰ (*Voir Illustration 2*).

L'analyse de WRI sur la déforestation et le stockage du carbone montre qu'entre 2000 et 2012, les émissions de CO₂ ont été 27 fois plus importantes à l'extérieur des territoires autochtones qu'au sein de ceux-ci. La destruction de 22.5 millions d'hectares de forêt en Amazonie brésilienne a conduit à l'émission de 8.7 milliards de tonnes de CO₂ au cours de cette période. Au même moment, 311 millions de tonnes de CO₂ ont été émises suite à la destruction de quelque 677,000 hectares de forêts au sein des territoires autochtones.

Ainsi, les territoires autochtones du Brésil jouent un rôle significatif en empêchant l'émission de carbone dans l'atmosphère. Selon une estimation, les territoires autochtones et les aires protégées par l'État en Amazonie brésilienne pourraient empêcher le déboisement de 27.2 millions d'hectares d'ici à 2050, une superficie légèrement plus grande que le Royaume-Uni. Si le carbone de cette immense région forestière était relâché sous la forme de CO₂, cela représenterait environ 12 milliards de tonnes de CO₂³¹, soit la quantité de CO₂ produite par l'ensemble des pays latino-américains et caribéens pendant trois ans³².



Conclusions générales

■ **Lorsque les peuples autochtones et les communautés locales sont dépourvus de droits, ou que ces derniers sont fragiles, leurs forêts ont tendance à être vulnérables à la déforestation et, par conséquent, à devenir des sources d'émissions de dioxyde de carbone.** En l'absence de reconnaissance juridique, le déboisement des forêts communautaires gérées par les peuples autochtones au Brésil aurait certainement été 22 fois plus élevé. En Indonésie, les taux élevés d'émissions de dioxyde de carbone issues de la déforestation sont encouragés

en partie par l'absence ou la faiblesse des droits des communautés forestières. Par exemple, les concessions de palmiers à huile couvrent 59 % des forêts communautaires dans l'ouest de Kalimantan.

■ **Les émissions de dioxyde de carbone et la déforestation tendent à diminuer lorsque les communautés jouissent de droits forestiers et que l'État protège ces derniers** (Voir Illustration 4). Au Brésil, la déforestation au sein des forêts communautaires gérées par les peuples autochtones

Illustration 4 | **Résumé de l'analyse concernant l'impact des droits forestiers des communautés et de l'action de l'État sur les forêts**

PAYS	DROITS	ACTION ÉTAT	IMPACTS SUR LES FORÊTS
Bolivie (Amazonie)			
Brésil (Amazonie)			
Colombie (Amazonie)		X	
Équateur (Amazonie)		X	
Guatemala (Petén)			
Honduras (Rio Plátano)		X	
Mexique			

PAYS	DROITS	ACTION ÉTAT	IMPACTS SUR LES FORÊTS
Nicaragua (Bosawas)		X	
Pérou (Amazonie)		X	
Niger			
Tanzanie			
Nepal			
Indonesia	X	X	
Papouasie-Nouvelle- Guinée		X	

	DROITS	ACTION DE L'ÉTAT	IMPACTS SUR LES FORÊTS
CHART KEY	= reconnaissance juridique	= Action positive de l'État sur le renforcement des droits	= impacts positifs sur les forêts
	X = absence de reconnaissance ou reconnaissance faible	X = Action négative de l'État sur le renforcement des droits	= impacts négatifs sur les forêts

Veuillez consulter le rapport complet pour plus d'informations sur les droits spécifiques reconnus.

entre 2000 et 2012 a été inférieure à 1 %, contre 7 % à l'extérieur de celles-ci, d'où des émissions de dioxyde de carbone 27 fois plus élevées à l'extérieur des territoires autochtones. Par ailleurs, les forêts communautaires gérées par les peuples autochtones stockent 36 % de carbone par hectare en plus que les autres régions de l'Amazonie brésilienne.

- **Les peuples autochtones et communautés locales jouissant de droits forestiers maintiennent ou améliorent le stockage de carbone de leurs forêts.** La protection des droits forestiers des communautés par l'État nigérian a permis d'ajouter 200 millions de nouveaux arbres, lesquels ont absorbé 30 millions de tonnes de carbone au cours des 30 dernières années. Au Népal, le soutien à la foresterie communautaire a amélioré la santé des forêts et favorisé le stockage de 180 millions de tonnes supplémentaires de carbone sur 1.6 million d'hectares.

- **Même quand les communautés jouissent de droits forestiers, leur sabotage par les actions de l'État peut provoquer des émissions élevées de dioxyde de carbone et encourager la déforestation.** Au Pérou, où les actions de l'État fragilisent les droits forestiers des communautés, la déforestation est plus importante au sein des communautés autochtones que dans les autres régions de l'Amazonie péruvienne.

- **Les communautés parviennent en partie à contrer les actions de l'État qui sapent leurs droits forestiers.** Au Honduras et au Nicaragua, bien que l'État fasse peu d'efforts pour protéger leurs droits, les communautés autochtones ont réussi à prévenir en partie la déforestation. Dans certains cas, la perte du couvert forestier de la communauté représente 0.01 %, contre 1.4 % dans les zones voisines.



Recommandations

Sur la base de ces résultats, les auteurs ont formulé cinq recommandations pratiques fondées sur des données probantes à l'attention des bailleurs, des États, de la société civile et des autres parties prenantes œuvrant dans les domaines du changement climatique, des droits fonciers et de la foresterie.

- **Reconnaître les droits des peuples autochtones et des communautés locales sur leurs forêts.** Il convient de prêter attention aux millions de communautés forestières ne jouissant d'aucun droit sur leurs forêts. En Indonésie, où les droits des communautés sont faibles voire inexistants, une nouvelle législation est sur le point de reconnaître la propriété des communautés sur les forêts. Les États et leurs partenaires devraient s'attacher à renforcer les droits dont jouissent les communautés. Bien qu'elles s'appliquent à tous les pays concernés, ces recommandations sont particulièrement importantes dans le cas des pays possédant de grands domaines forestiers et caractérisés par la faiblesse des droits forestiers des communautés. En outre, les parties prenantes devraient encourager le renforcement des droits forestiers des communautés dans le cadre d'un futur accord sur la REDD+.

- **Protéger les droits forestiers des communautés.** Les États et leurs partenaires devraient s'efforcer de protéger les droits forestiers des communautés, notamment en cartographiant les limites des forêts, en aidant à expulser les exploitants forestiers illégaux et en s'abstenant d'octroyer des concessions commerciales sur les forêts communautaires. Au Brésil, l'État cartographie et enregistre les forêts communautaires des peuples autochtones et aide les communautés à expulser les colons illégaux. Par ailleurs, l'État n'est généralement pas autorisé à accorder aux entreprises le droit d'exploiter commercialement les forêts communautaires. Les États et leurs partenaires devraient allouer des fonds pour soutenir les communautés et leurs partenaires de la société civile. De plus, les États et les bailleurs devraient inclure des programmes appuyant les droits forestiers des communautés au sein de leurs stratégies en matière de changement climatique.

- **Appuyer les communautés grâce à l'assistance et la formation techniques.** Les États, les bailleurs et la société civile devraient

former et assister techniquement les communautés et mener des activités afin de renforcer leurs capacités. Par exemple, au Mexique, l'État apporte son soutien à certaines communautés et leur dispense des formations dans le but d'encourager une exploitation durable des forêts et l'accès au marché. De plus, les États, les bailleurs et la société civile devraient s'assurer que les peuples autochtones et les communautés locales sont en mesure de participer réellement à l'élaboration des cadres juridiques et politiques en lien avec la REDD+.

- **Œuvrer pour que les communautés forestières prennent part aux processus décisionnels relatifs aux investissements affectant leurs forêts.** Les États et les milieux d'affaires devraient collaborer pour s'assurer que la planification gouvernementale est cohérente avec les standards internationaux et que les investissements n'enfreignent pas les droits forestiers des communautés. Au Pérou, l'échec de l'État à se conformer pleinement aux standards internationaux contribue au taux élevé de déforestation au sein des forêts communautaires des peuples autochtones. Par exemple, les lois nationales devraient exiger que le statut des forêts communautaires autochtones et locales soit défini bien avant que ne se prennent des décisions affectant la communauté. De plus, si l'exploitation légale de ressources minières souterraines à des fins commerciales a lieu au sein des forêts communautaires autochtones ou locales, il faut alors veiller à ce que cette exploitation soit conduite de la façon la moins invasive possible et seulement après le consentement libre, informé et préalable des communautés concernées.

- **Indemniser les communautés pour les différents bénéfices que procurent leurs forêts, notamment au niveau du climat.** Les États et leurs partenaires devraient allouer des fonds et investir pour soutenir les communautés et leurs partenaires de la société civile, afin d'accroître l'intérêt économique qu'il y a pour les communautés à gérer leurs forêts de façon durable. De plus, les parties prenantes devraient s'attacher à renforcer les droits forestiers des communautés comme faisant partie intégrante d'un futur accord sur la REDD+. S'assurer que l'indemnisation des communautés pour leurs efforts de protection des forêts s'inscrive dans l'élaboration et la mise en œuvre de la REDD+.

REFERENCES

- Bray, D. B. 2010. *Toward Post-REDD+ Landscapes: Mexico's Community Forest Enterprises Provided a Proven Path to Reduce Emissions from Deforestation and Forest Degradation*. Bogor, Indonésie. Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR).
- Carlson, K., L. M. Curran, D. Ratnasari, A. M. Pittman, B. S. Soares-Filho, G. P. Asner, S. N. Trigg, D. A. Gaveau, D. Lawrence, et H. O. Rodrigues. 2012. "Committed Carbon Emissions, Deforestation, and Community Land Conversion from Oil Palm Plantation Expansion in West Kalimantan, Indonesia." *Compte-rendu de l'Académie nationale des Sciences* 109: 7559–7564.
- Davis, D. C. 2013. "Land in the Second Decade: The Evolution of Indigenous Property Rights and the Energy Industry in the United States and Brazil." *Energy Law Journal* 34: 667–686.
- Ellis, E., et L. Porter-Bolland. 2008. "Is Community-Based Forest Management More Effective than Protected Areas? A Comparison of Land Use/Land Cover Change in Two Neighboring Study Areas of the Central Yucatan Peninsula, Mexico." *Forest Ecology and Management* 256: 1971–1983.
- Filer, C. 2011. "The New Land Grab in Papua New Guinea." *Pacific Studies* 34: 269–294.
- FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture). 2010. *Global Forest Resources Assessment 2010*. Rome: FAO.
- Fundação Nacional do Índio. 2013. "Terras Indígenas do Brasil." Brasília: Ministério da Justiça do Brasil, Fundação Nacional do Índio.
- Greenpeace. 2012. "Up for Grabs: Millions of Hectares of Customary Land in PNG Stolen for Logging." *Ultimo*, Australie : Greenpeace Australia Pacific.
- Hansen, M., P. V. Potapov, R. Moore, M. Hancher, S. A. Turubanova, A. Tyukavina, D. Thau, S. V. Stehman, S. J. Goetz, T. R. Loveland, A. Komareddy, A. Egorov, L. Chini, C. O. Justice, et J. R. G. Townshend. 2013. "High-Resolution Global Maps of 21st-Century Forest Cover Change." *Science* 342(6160): 850–853.
- Hughell, D., et R. Butterfield. 2008. *Impact of FSC Certification on Deforestation Incidence of Wildfires in the Maya Biosphere*. New York: Rainforest Alliance.
- BID (Banque interaméricaine de développement). 2012. *Challenges for Low-Carbon Agriculture and Forest Conservation in Brazil*, Notes techniques No. IDB-TN-385. Washington, DC: BID.
- Inventario Nacional Forestal. 2008. *Resumen de Resultados del Inventario Nacional Forestal: 2007–2008*. Nicaragua.
- IRIN News. 2014. "Conflict in Indonesia's Papua Region." March 28.
- Klooster, D., et O. Masera. 2000. "Community Forest Management in Mexico: Carbon Mitigation and Biodiversity Conservation through Rural Development." *Global Environmental Change* 10: 259–72.
- Nepstad, D., S. Schwartzman, B. Bamberger, M. Santilli, D. Ray, P. Schlesinger, P. Lefebvre, A. Alencar, E. Prinz, G. Fiske, et A. Rolla. 2006. "Inhibition of Amazon Deforestation and Fire by Parks and Indigenous Lands." *Conservation Biology* 20(1): 65–73.
- Nolte, C., A. Agrawal, K. M. Silvius, et B. S. Soares-Filho. 2013. "Governance Regime and Location Influences Avoided Deforestation Success of Protected Areas in the Brazilian Amazon." *Compte-rendu de l'Académie nationale des Sciences*. doi: 10.1073/pnas.1214786110.
- Oxfam. 2014. *Geographies of Conflict: Mapping Overlaps between Extractive Industries and Agricultural Land Uses in Ghana and Peru*. Rapport de recherche d'Oxfam. Boston : Oxfam America.
- RAISG (Red Amazónica de Información Socioambiental Georreferenciada). 2012. *Amazonia Under Pressure*. Disponible sur le site : www.raisg.socioambiental.org.
- Ricketts, T. H., B. Soares-Filho, G. A. B. da Fonseca, D. Nepstad, A. Pfaff, A. Peterson, A. Anderson, D. Boucher, A. Cattaneo, M. Conte, K. Creighton, L. Linden, C. Maretti, P. Moutinho, R. Ullman, et R. Victorine. 2010. "Indigenous Lands, Protected Areas, and Slowing Climate Change." *PLoS Biology* 8(3): e1000331.
- RRI (Initiative des droits et ressources). 2014. *Quelles perspectives d'avenir pour la réforme foncière ? Avancées et ralentissements dans les réformes de la tenure forestière depuis 2002*. Washington, DC: RRI.
- Saatchi, S. S., N. L. Harris, S. Brown, M. Lefsky, E. T. A. Mitchard, W. Salas, B. R. Zutta, W. Buermann, S. L. Lewis, S. Hagen, S. Petrova, L. White, M. Silman, et A. Morel. 2011. "Benchmark Map of Forest Carbon Stocks in Tropical Regions across Three Continents." *Compte-rendu de l'Académie nationale des Sciences* 108(24): 9899–9904.
- Scullion, J., K. A. Vogt, A. Sienkiewicz, S. J. Gmur, et C. Trujillo. 2014. "Assessing the Influence of Land-Cover and Conflicting Land-Use Authorizations on Ecosystem Conversion on the Forest Frontier of Madre de Dios, Peru." *Biological Conservation* 171: 247–258.
- Searchinger, T., C. Hanson, J. Ranganathan, B. Lipinski, R. Waite, R. Winterbottom, A. Dinshaw, and R. Heimlich. 2013. *Creating a Sustainable Food Future: A Menu of Solutions to Sustainably Feed More than 9 Billion People by 2050*. Washington, DC: World Resources Institute.
- Sizer, N., M. Hansen, et R. Moore. 2013. "New High-Resolution Forest Maps Reveal World Loses 50 Soccer Fields of Trees per Minute." Disponible sur le site : <http://www.wri.org/blog/2013/11/new-high-resolution-forest-maps-reveal-world-loses-50-soccer-fields-trees-minute>.

ENDNOTES

- 1 Sizer et al., 2013.
- 2 RRI, 2014; FAO, 2010.
- 3 FAO, 2010. Selon la FAO, le stock total de carbone aérien et souterrain du Canada, du Mexique et des États-Unis s'élevait à 35.259 milliards de tonnes.
- 4 Cette comparaison a été réalisée en multipliant 37.7 milliards de tonnes de carbone par 3.666, ce qui permet d'obtenir l'équivalent en CO₂, soit 138 milliards de tonnes. La correspondance avec les émissions totales annuelles des véhicules de transport de passagers a été calculée grâce à la calculatrice des équivalences d'émissions de gaz à effet de serre, disponible sur le site : <http://www.epa.gov/cleanenergy/energy-resources/calculator.html#results>.
- 5 Searchinger et al., 2013.
- 6 RRI, 2014.
- 7 Ibid.
- 8 RAISG, 2012.
- 9 Hughell et Butterfield, 2008.
- 10 Bray, 2010 (Table 1).
- 11 Klooster et Masera, 2000.
- 12 Bray, 2010.
- 13 Ellis et Porter-Bolland, 2008.
- 14 RAISG, 2012.
- 15 Oxfam, 2014.
- 16 Scullion et al., 2014.
- 17 Filer, 2011.
- 18 Greenpeace, 2012.
- 19 Carlson et al., 2012.
- 20 IRIN News, 2014.
- 21 FAO, 2010; le stock de carbone dans la biomasse vivante aérienne des forêts brésiliennes représentait un total de 62.607 milliards de tonnes en 2010.
- 22 IDB, 2012.
- 23 FAOSTAT, disponible sur le site : <http://faostat3.fao.org/faostat-download-js/PDF/EN/GL.pdf>.
- 24 RAISG, 2012.
- 25 Davis, 2013 (références : Constitution du Brésil, art. 231).
- 26 Nolte et al., 2013, p. 4957.
- 27 Nepstad et al., 2006, p. 69.
- 28 Ibid.
- 29 Ibid.
- 30 Saatchi et al., 2011.
- 31 Ricketts et al., 2010. Les auteurs ont constaté que, « D'après les modèles de simulation, les ILPA définis entre 2003 et 2007 pourraient empêcher le défrichement de 272,000 km² d'ici à 2050, ce qui équivaut à 3.3 +/-1.1 giga tonnes de carbone, soit plus du tiers des émissions mondiales annuelles de CO₂ ». Pour obtenir 12 milliards de tonnes de CO₂, l'estimation prudente de 3.3 giga tonnes de carbone a été convertie en milliards de tonnes puis multipliée par 3.666, soit le rapport en termes de poids entre le carbone et le CO₂.
- 32 Cette équivalence a été calculée en se basant sur le *Climate Data Explorer* (explorateur de données climatiques) de WRI, disponible sur le site : [http://cait2.wri.org/profile/Latin%20America%20&%20the%20Caribbean#Country GHG Emissions](http://cait2.wri.org/profile/Latin%20America%20&%20the%20Caribbean#Country%20GHG%20Emissions).

REMERCIEMENTS

Ce rapport est le fruit de la collaboration entre le World Resources Institute (WRI) et l'Initiative des droits et ressources (RRI). Les auteurs souhaiteraient remercier particulièrement Frances Seymour, Tony LaViña et Kristen Hite, qui nous ont gracieusement fourni un exemplaire préliminaire de leur revue de littérature sur la tenure communautaire et la santé des forêts préparée pour la Climate and Land Use Alliance (CLUA). Nous aimerions également remercier Devika Jaipuriar, de WRI, qui a préparé une revue de littérature similaire. Leur excellent travail a servi de point de départ au présent rapport.

Le rapport a grandement bénéficié de l'équipe du projet « Tenure et changement climatique mondial », financé par l'USAID. Sous la direction du Dr. Runsheng Yin et du Dr. Leo Zulu, de l'université du Michigan, l'équipe a passé en revue la littérature sur la relation entre la santé des forêts et la dévolution des droits forestiers aux communautés. Le rapport a également tiré profit d'un atelier consacré aux résultats des docteurs Yin et Zulu en décembre 2013.

Nous sommes extrêmement reconnaissants à Peter Veit, Craig Hanson, Crystal Davis, David Waskow, Gaia Larsen, Fred Stolle, Mark Freudenberg, Bruce Cabarle, Peter Newton, Andy White, Alexandre Corriveau-Bourque, David Kaimowitz, Penny Davies, Steve Rhee, Kevin Currey et Daniel Zarin pour leurs précieux commentaires sur les versions antérieures de ce rapport.

Nous aimerions également remercier Anne Rosenbarger, Andika Putraditama, Chip Fay et Chris Bennett pour avoir partagé avec nous leur expertise sur l'Indonésie, ainsi que Jason Scullion, Free de Koning et Andrew Davis pour leur aide concernant les discussions sur le Pérou, l'Équateur et le Guatemala respectivement.

Nous tenons à remercier particulièrement Hyacinth Billings, Francis Irwin, Linda Starke et Polly Ghazi, dont les directives éditoriales ont permis à ce rapport de voir le jour, ainsi qu'à Kemen Austin pour son aide concernant les mesures de carbone et Danielle King pour son excellent travail d'aide à la recherche.

L'équipe scientifique et de recherche expérimentée de WRI, plus particulièrement Daryl Ditz, Ashleigh Rich et Allison Meyer, s'est chargée du processus de publication de ce rapport.

Nous sommes reconnaissants à la Fondation Ford, la CLUA et RRI pour leur soutien financier.

À PROPOS DES AUTEURS

Caleb Stevens, spécialiste des droits de propriété, World Resources Institute

Contact: cstevens@wri.org

Robert Winterbottom, membre associé, World Resources Institute

Contact: rwinterbottom@wri.org

Jenny Springer, directrice des programmes mondiaux, Initiative des droits et ressources

Contact: jspringer@rightsandresources.org

Katie Reyntar, associée de recherche, World Resources Institute

Contact: kreytar@wri.org

À PROPOS DE WRI

WRI est une organisation de recherche mondiale qui travaille en étroite collaboration avec les dirigeants pour transformer leurs idées en action et conserver un environnement sain, ce dernier étant à la base des opportunités de développement économique et du bien-être humain.

Notre défi

Les ressources naturelles sont à la base des opportunités de développement économique et du bien-être humain. Pourtant, à l'heure actuelle, nous épuisons les ressources à des rythmes qui ne sont pas durables, mettant ainsi en péril les économies et la vie des populations. L'être humain a besoin d'eau salubre, de terres fertiles, de forêts en santé et d'un climat stable. Des villes viables et de l'énergie propre sont essentielles pour une planète durable. Nous devons répondre à ces défis mondiaux urgents au cours de la présente décennie.

Notre vision

Nous imaginons une planète équitable et prospère mue par une gestion sage des ressources naturelles. Nous aspirons à créer un monde où les actions de l'État, du monde des affaires et des communautés se conjuguent pour éliminer la pauvreté et pour conserver l'environnement naturel pour tous.

À PROPOS DE L'INITIATIVE DES DROITS ET RESSOURCES (RRI)

L'Initiative des droits et ressources (RRI) est une coalition mondiale composée de 14 Partenaires et de plus de 140 organisations internationales, régionales et communautaires pour promouvoir des réformes de la tenure, des politiques et des marchés forestiers. RRI encourage la coopération et l'engagement stratégiques de ses Partenaires et Collaborateurs en travaillant ensemble dans les domaines de la recherche et de la défense des droits et en permettant à des acteurs stratégiques d'unir leurs forces pour susciter des changements sur le terrain. RRI est coordonnée par le Groupe pour les droits et ressources, une organisation à but non lucratif basée à Washington, D.C.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site www.rightsandresources.org.

MENTION DE SOURCE

Photo de couverture, page 3 Banque asiatique de développement ; à l'intérieur de la page de couverture, Aulia Erlangga, CIFOR ; page 6 Jane Boles ; page 8 Rini Sulaiman, CIFOR.

Each World Resources Institute report represents a timely, scholarly treatment of a subject of public concern. WRI takes responsibility for choosing the study topics and guaranteeing its authors and researchers freedom of inquiry. It also solicits and responds to the guidance of advisory panels and expert reviewers. Unless otherwise stated, however, all the interpretation and findings set forth in WRI publications are those of the authors.



Copyright 2014 World Resources Institute. This work is licensed under the Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivative Works 3.0 License. To view a copy of the license, visit <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/>



WORLD
RESOURCES
INSTITUTE

10 G STREET NE
SUITE 800
WASHINGTON, DC 20002, USA
+1 (202) 729-7600
WWW.WRI.ORG

ISBN 978-1-56973-836-8